

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le 5 octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Etaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, LOUIS Daniel, TRICOT Sylvie, ESTRABAUT Vincent, SAINT LEUX Guy, JOLY Jean-Marie, COZZA Mario, THIERRY Christian, THEVENIN Jean.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : L'ANTHOËN Audrey, HUVENOIT François, CHARPENTIER Lucette, HENNINOT Nathalie ayant donné pouvoir à TRICOT Sylvie

Monsieur Mario COZZA a été élu secrétaire.

Date de convocation : 30/09/2010

Date d'affichage : 30/09/2010

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10 – Votants 11

Rappel de l'ordre du jour :

- Emprunts
- USED A – Modification des statuts
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

05/10/10-001 PRET A MOYEN TERME

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Rénovation de Bâtiments communaux.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 107 823.69 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues, **à l'unanimité des membres présents** :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	107 823 €
Subvention (s) :	42 983 €
	19 538 €
Autofinancement	45 340 €
Emprunt sollicité au Crédit Agricole :		
* PRET MOYEN TERME		45 000 €

et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 45 000 Euros, à taux **fixe**, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 8 années par périodicités trimestrielles.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

05/10/10-002 USEDA MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'USEDA lors de son Comité Syndical du 30 juin 2010, a accepté la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- décide d'accepter la modification des statuts présentés,
- décide d'accepter de transférer à l'USEDA la compétence optionnelle « communication électronique »

05/10/10-003 USEDA ADHÉSION DES COMMUNES DE LONGPONT, CLERMONT LES FERMES, DAMPLEUX, REGNY ET ORIGNY SAINT BENOITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de : LONGPONT, CLERMONT LES FERMES, DAMPLEUX, REGNY ET ORIGNY SAINT BENOITE ont sollicité leur adhésion à L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 30 juin 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,** émet un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de LONGPONT, CLERMONT LES FERMES, DAMPLEUX, REGNY ET ORIGNY SAINT BENOITE.

QUESTIONS DIVERSES

Divers travaux d'entretien sont toujours en attente des devis : le mur du cimetière, celui du « petit logement », le radiateur de la Poste, les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le secrétaire de séance :

Mario COZZA